



Comité décisionnel de l'administration générale

Gouvernance scolaire – Pouvoirs délégués à la Direction générale en lien avec le projet de loi 40
(articles 298 et 299 du projet de loi)

Procès-verbal de la séance du comité décisionnel de l'administration générale de la Commission scolaire des Samares, tenue le 11 mai 2020, à 9 heures, en visioconférence, à laquelle séance sont présentes et présents :

- **Madame Nancy Lapointe**, directrice générale
- **Madame Pascale Damato**, directrice générale adjointe
- **Monsieur François Morin**, directeur général adjoint
- **Madame Marie-Èlène Laperrière**, secrétaire générale et directrice du Service des communications
- **Madame Audrey Dugas**, directrice du Service des ressources humaines
- **Madame Annie Fournier**, directrice du Service des ressources matérielles
- **Madame Marie-Claude Fredette**, directrice du Service des ressources financières
- **Madame Julie Riopel**, directrice des Services éducatifs
- **Monsieur Daniel Beaumier**, directeur du Service des technologies de l'information
- **Monsieur Richard Desjardins**, directeur du Centre multiservice des Samares
- **Monsieur Eddy Lajeunesse**, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport

SUJETS EN DÉCISION

1. CHOIX DES FOURNISSEURS POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS ET LA RÉSORPTION DU DÉFICIT DU MAINTIEN (ANNEXE)

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments - Année 2019-2020- phase XV (50621);

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments – Année 2012-2013 - phase VIII (50620);

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments –Année 2013-2014 - phase IX (50620);

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure Résorption du déficit du maintien – Année 2019-2020 - phase XV (50622);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a procédé à des appels d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes;

IL EST RECOMMANDÉ :

DE RETENIR la soumission de l'entrepreneur suivant :

- **GROUPE CIRTECH INC.** (Charette)
Rénovation partielle de la toiture au centre de formation de l'Envol (unité 225) (101 - Joliette).
Cinq cent soixante et un mille sept cent quatre-vingt-seize dollars et cinquante-neuf cents (561 796,59\$) taxes incluses;
- **LES ENTREPRISES PHILIPPE DENIS INC.**
Remplacement du système intercom et des unités de toit à l'école primaire du Carrefour-des-Lacs (125 – Saint-Lin-Laurentides).
Deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-huit dollars et soixante-dix-sept cents (289 888,77\$) taxes incluses;
- **GMI CONSTRUCTION INC.** (Notre-Dame-des-Prairies)
Rénovation des systèmes évacuation, finition des planchers et isolation du toit au Centre multiservice des Samares (102 – Joliette).
Six cent un mille six cent quatre-vingt-quinze dollars et vingt-deux cents (601 695,22\$) taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ces projets.

En vertu des pouvoirs délégués selon les articles 298 et 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires :

LA DIRECTION GÉNÉRALE AUTORISE CETTE DÉCISION.

DÉCISION **CDAG – 27 – 2020-05-11**

SUJETS EN INFORMATION

2. **SUJETS À VENIR (ANNEXE)**
3. **REGISTRE DES DÉCISIONS (ANNEXE)**

Nancy Lapointe
Directrice générale

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale